

Rivière-du-Loup, le 26 avril 2021

Membres de Tourisme Bas-Saint-Laurent

Objet : Avis de convocation à la 43^e assemblée générale annuelle de l'Association touristique régionale du Bas-Saint-Laurent et de mise en candidature au conseil d'administration

Chers membres,

L'assemblée générale annuelle de Tourisme Bas-Saint-Laurent aura lieu le mercredi 9 juin 2021 à 11 h. L'assemblée sera faite par vidéoconférence par l'application **Go to meeting**. Les documents ainsi que le rapport annuel seront présentés sur écran et vous seront envoyés le matin même par courriel.

Conformément aux règlements généraux adoptés le 29 janvier 2020, vous avez en annexe les postes en élection au conseil d'administration, de même que les procédures d'élection. S'il y a lieu, un vote électronique secret aura lieu du 20 mai 2021 à 8 h jusqu'au 26 mai 2021 à 16 h et les résultats seront dévoilés lors de l'assemblée générale.

Au plaisir de vous y voir,



Pierre Levesque
Directeur général

Association touristique régionale du Bas-Saint-Laurent

43^e assemblée générale annuelle

Le mercredi 9 juin 2021 à 11 h

Par vidéoconférence : <https://global.gotomeeting.com/join/585402733>

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue
2. Élection d'un(e) président(e) d'assemblée et d'un(e) secrétaire d'assemblée
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal de la 42^e assemblée générale annuelle du 15 juin 2020
5. Présentation et adoption du rapport d'activité 2020 – 2021
6. Présentation du plan d'action et du budget
7. Rapport des vérificateurs comptables pour l'exercice financier 2020 – 2021
8. Nomination des vérificateurs pour l'année 2021 – 2022
9. Adoption de la grille de cotisation des membres pour l'année 2021 – 2022
10. Élections du conseil d'administration
11. Divers
12. Levée de l'assemblée

Avis de mise en candidature

Voici les postes en élection à l'assemblée générale 2021 (année impaire/sièges impairs) :

Siège 1 - Un administrateur élu parmi les membres provenant des catégories A de la MRC de Kamouraska (*Caroline Goudreau, Côté Est, se représente à ce poste*).

Siège 3 - Un administrateur élu parmi les membres provenant des catégories A de la MRC de Témiscouata (*vacant*).

Siège 5 - Un administrateur élu parmi les membres provenant des catégories A de la MRC de Rivière-du-Loup (*Charles Labrecque, Auberge de la Pointe, se représente à ce poste*).

Siège 7 - Un administrateur élu parmi les membres provenant des catégories A de la MRC de Les Basques (*Annick Lepage, Domaine du lac Saint-Mathieu, se représente à ce poste*).

Siège 9 - Un administrateur élu parmi les membres provenant des catégories A de la MRC de Rimouski-Neigette (*Serge Guay, Site historique maritime de la Pointe-au-Père, se représente à ce poste*).

Siège 11 - Un administrateur élu parmi les membres provenant des catégories A de l'une des cinq municipalités de la MRC de La Mitis (*Catherine Gagné, Domaine Valga, se représente à ce poste*).

La période de mise en candidature est d'une durée de quatorze (14) jours, soit du 27 avril 2021 au 10 mai 2021 à 16 h.

Ceux qui désirent soumettre leur candidature doivent nous faire parvenir :

Nom de la personne, nom de l'organisation, poste convoité, motivations et notes biographiques (maximum 1 page) et l'appui de 2 membres de votre secteur (courriel accepté). Vous devez acheminer votre candidature à melissacaron@bassaintlaurent.ca.

Les critères d'admissibilité :

- Être membre en règle et avoir payé sa cotisation au moment de la mise en candidature et de l'AGA;
- Avoir une organisation dont l'adresse est située dans le secteur (MRC) du poste convoité;
- Avoir la signature d'appui (ou courriel d'appui) de deux (2) autres membres en règle (délégués) de son secteur géographique (MRC);
- Être le représentant désigné de l'organisation membre;
- Être âgé de 18 ans et plus;
- Ne pas être en dette (solde impayé) avec la Corporation depuis plus de 90 jours au moment de la mise en candidature et de l'AGA;
- Ne pas être en conflit d'intérêts avec les actions de la Corporation;
- Démontrer un sens de l'éthique.

Le comité éthique et gouvernance analysera les candidatures, évaluera l'éligibilité et fera des recommandations au conseil d'administration. Le comité vise à favoriser un conseil d'administration

en parité homme/femme, de décideurs et représentatif des secteurs d'activités touristiques de la région. Le comité pourra recommander de mettre en élection des candidatures recevables.

Dans le cas d'une élection, un vote électronique des membres du secteur géographique (MRC) aura lieu 20 mai 2021 à 8 h jusqu'au 26 mai 2021 à 16 h et les résultats seront dévoilés lors de l'assemblée générale.